



Note de présentation
COMPTE ADMINISTRATIF 2024
Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique :

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au Budget Primitif et celle annexée au Compte Administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2024. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur :

- ✓ Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes
- ✓ Présente les résultats comptables de l'exercice
- ✓ Soumet le Compte Administratif, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice
- ✓ Transmet le Compte Administratif au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation

Le Compte Administratif, tout comme le Budget Primitif, présente deux sections : Fonctionnement et Investissement.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

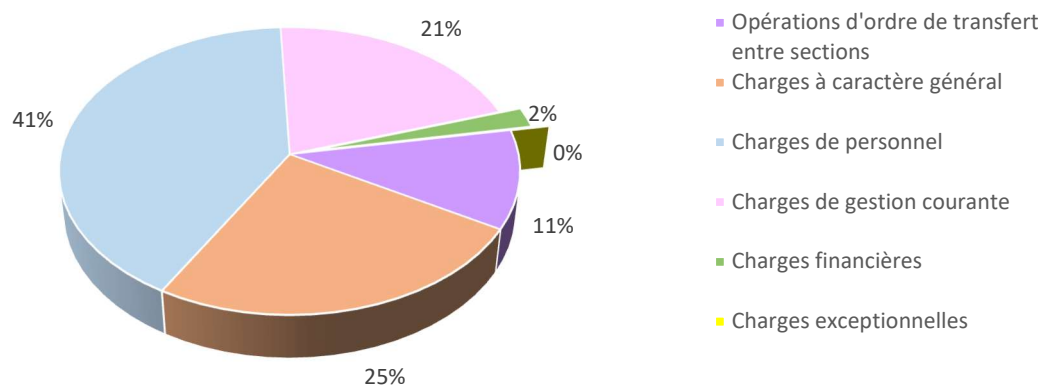
Généralités : Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses de fonctionnement regroupent principalement les frais de rémunération du personnel communal, l'entretien et les consommations d'énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires aux organismes, les participations aux familles et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 sont les suivantes :

Chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés
023 Virement à la section d'investissement	2 691 373,16	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 168 160,00	1 136 658,11
011 Charges à caractère général	3 081 000,00	2 564 735,76
012 Charges de personnel	4 300 000,00	4 193 734,71
014 Atténuations de produits	19 626,84	478,00
65 Charges de gestion courante	2 332 000,00	2 118 444,53
66 Charges financières	226 000,00	225 484,10
67 Charges exceptionnelles	30 000,00	4 850,89
TOTAL	13 848 160,00	10 244 386,10

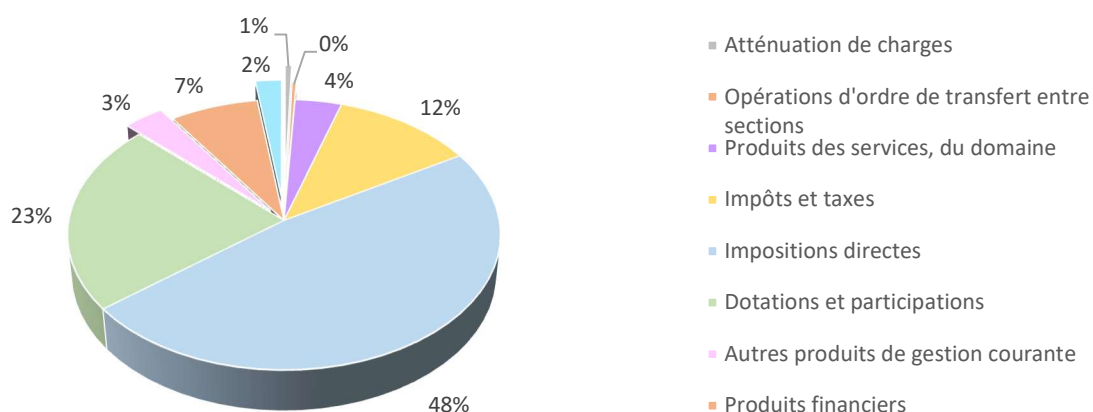


Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, inscriptions à la médiathèque...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les principaux types de recettes pour une commune sont :

- La fiscalité, sans augmentation des taux depuis 2016 : Taxe d'Habitation : 23,10 % - Taxe sur le Foncier Bâti : 29.83 % - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 106,43 %
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
- Le résultat cumulé des exercices antérieurs

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 sont les suivantes :

Chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 768 683,76	
013 Atténuation de charges	40 000,00	61 280,86
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 000,00	38 535,43
70 Produits des services, du domaine	331 200,00	423 285,19
73 Impôts et taxes	996 000,00	1 293 257,92
731 Impositions directes	5 022 000,00	5 276 389,65
74 Dotations et participations	2 288 300,00	2 507 590,20
75 Autres produits de gestion courante	309 416,24	371 994,22
76 Produits financiers	809 400,00	804 827,55
77 Produits exceptionnels	229 160,00	241 219,32
TOTAL	13 848 160,00	11 018 380,34



Résultat de fonctionnement 2024

L'exercice 2024 présente un excédent de fonctionnement s'élevant à 773 994.24 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé (résultat de l'exercice 2024 + résultat reporté de 2023) s'établit à 4 542 678.00 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

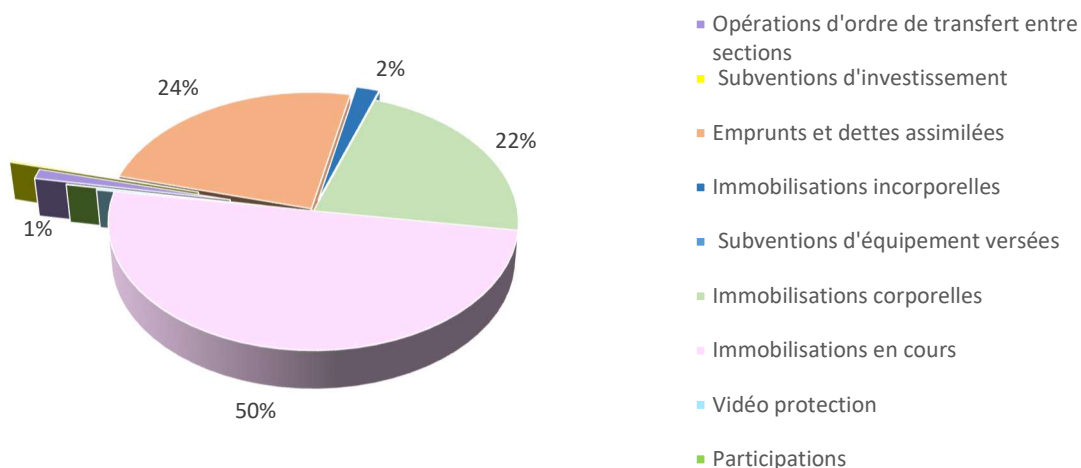
Généralités : Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : achat de matériels durables (mobilier, informatique, véhicules, biens immobiliers...), construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés, remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 sont présentées ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés
001 Solde d'investissement reporté	1 838 788,76	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 000,00	38 535,43
13 Subventions d'investissement	7 400,00	7 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées	784 000,00	765 270,89
20 Immobilisations incorporelles	102 988,00	62 821,85
204 Subventions d'équipement versées	64 652,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	993 987,88	703 791,45
23 Immobilisations en cours	3 417 319,90	1 590 730,80
153 Vidéo protection	86 363,46	7 363,46
26 Participations	2 500,00	2 500,00
TOTAL	7 352 000,00	3 178 413,88



Outre les emprunts, les participations et les opérations d'ordre, les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 sont :

- Acquisitions :
 - Mobilier urbain : balises, panneaux de signalisation, barrières, clôtures...
 - Utilitaire Jumper pour espaces verts
 - Panneaux d'information digitale (parking Mairie et rue de Metz)
 - Matériel informatique
 - Fresques sur divers bâtiments communaux
 - Sols pour mise aux normes des jeux au Fond St Martin
- Travaux :
 - Réhabilitation du poste de police municipale et du service culturel dans les locaux de l'ancienne trésorerie
 - Isolation thermique des quatre gymnases près du lycée
 - Remplacement du sol du terrain de Handball et Basket au COSEC
 - Aménagement paysager rue des Artisans
 - Fenêtres du Gymnase Petit Moulin
 - Mur anti-bruit sur la RD181, financé à hauteur de 50% par le département

Les « restes à réaliser », pour un montant total de 758 248.69 €, représentent les dépenses engagées juridiquement en 2024 par des actes administratifs (bons de commande, marchés publics, conventions...) et comptablement, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever.

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du Compte Administratif et sont repris, pour un montant identique, dans le budget suivant. Les crédits correspondants seront reportés sur le budget 2025.

Ces dépenses, qui seront mandatées en 2025, concernent notamment le solde des travaux ou acquisitions suivants :

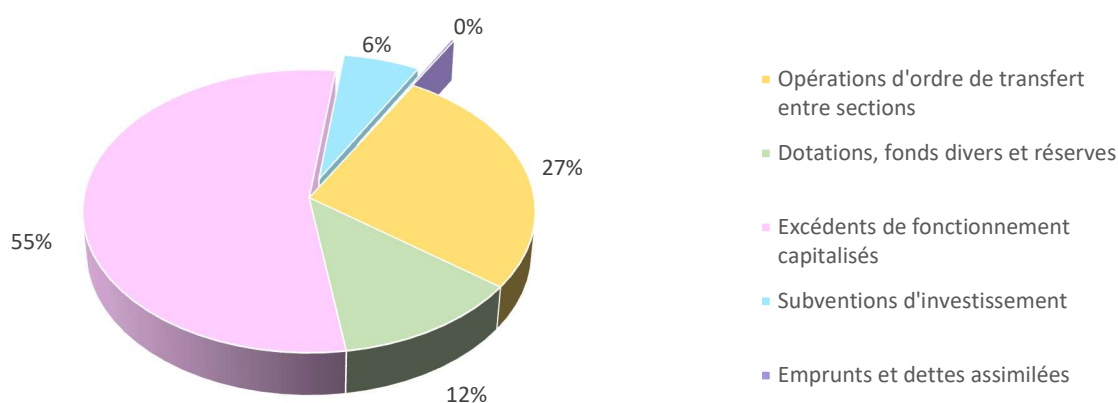
- Rénovation des escaliers, caveaux et columbarium au cimetière
- Mur anti-bruit sur la RD181 (fin des travaux)
- Candélabres pour giratoire St Exupéry à la Cité Leclerc
- Attribution de compensation d'investissement versée à la CCPOM
- Maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs rue Chantereine

Les recettes d'investissement englobent :

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA
- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)
- Les emprunts et dettes assimilées (cautions)

Les recettes d'investissement de l'exercice 2024 sont présentées ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts	Crédits consommés
021 Virement de la section de fonctionnement	2 691 373,16	
024 Cessions	-162 160,00	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 168 160,00	1 136 658,11
10 Dotations, fonds divers et réserves	405 000,00	521 908,46
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 297 910,84	2 297 910,84
13 Subventions d'investissement	38 716,00	254 710,23
16 Emprunts et dettes assimilées	913 000,00	10 745,00
TOTAL	7 352 000,00	4 221 932,64



La ligne « excédents de fonctionnement capitalisés » : Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.57 affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il a été décidé, lors du vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2023, d'inscrire au budget 2024 la somme de 2 297 910,84 € en recettes au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés ». Cette écriture a été réalisée dans le courant de l'exercice 2024.

A la fin de l'année 2024, il n'y a aucune recette d'investissement en « restes à réaliser ».

Résultat d'investissement 2024

L'exercice 2024 présente un excédent d'investissement de 1 043 518.76 €.

Le résultat d'investissement cumulé (résultat de l'exercice 2024 + résultat reporté de 2023) s'établit à : -795 270.00 €.

De plus, le solde des « restes à réaliser » s'élevant à -758 248.69 €, il faudra inscrire au budget 2025 l'affectation complémentaire en réserve obligatoire, au compte 1068, à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement pour le montant de 1 553 518.69 €.

III. CONCLUSION :

Le résultat global de l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement	:	4 542 678.00 €
Résultat d'investissement	:	-795 270.00 €
Solde des restes à réaliser	:	<u>-758 248.69 €</u>
		2 989 159.31 €

Le résultat global de l'exercice 2024, arrêté au montant de 2 989 159.31 €, découle des efforts budgétaires réalisés chaque année. Il met en évidence notre volonté d'optimiser les dépenses et les recettes afin de conserver les marges de manœuvre nous permettant de tenir nos engagements.

La recherche de subventions auprès de partenaires extérieurs sera accrue afin de faciliter le financement des projets d'investissement.

Toutefois, malgré une inflation en reflux, la conjoncture économique demeure préoccupante, suspendue à la situation géopolitique internationale (guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, conséquences des élections américaines...),

Aussi, dans ce contexte d'incertitudes, nous devons rester prudents et vigilants, et poursuivre nos efforts afin de pérenniser notre bonne santé financière.